

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 3 juillet 2009
SIC « Massif forestier de Compiègne, Laigue » et
ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »

Liste des participants :

A.D.A.S.E.A.	Laurence SAVREUX
Office National des Forêts	Jean-Marc GOUGIS
Agglomération de la Région de Compiègne	Charlotte KUZNIAK
Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Picardie	Véronique DAVIAUD
Chambre d'Agriculture	Gérard BAUDOUI
Chambre de Commerce et d'Industrie	Vincent DEMONCHY
Communauté de communes de la Basse Automne	P FLOVRY
Communauté de communes des Deux Vallées	Jean-Pierre PRUVOT
Conseil Général	Claire CROCHET-DAMAIS
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Gratien TESTUD
DDEA	Jean-Marc VERZELEN
DDEA –SAT de Compiègne	Maria BADSI
DREAL	Yves LEGUILLIER
Fédération départementale des Chasseurs de l'Oise	Sandrine MILANO
Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles	Frédéric BINCE
Commune de BETHISY SAINT MARTIN	Alain CUGNIERE
Commune de CHIRY OURSCAMP	Gérard BAUDOUI
Commune de CHOISY AU BAC	Jacques CARON
Commune de COMPIEGNE	Jean-Yves BONNARD
Commune de CUISE LA MOTTE	Jean-Noël GESNIER
Commune de LA CROIX SAINT OUEN	Michel LAMORT
Commune de MONTMACQ	Michel FOUBERT
Commune de PIERREFONDS	Guy REUSSE
Commune de RETHONDES	Jean DESESSART
Commune de SAINT CREPIN AUX BOIS	Christian SIMEAU
Commune de SAINT JEAN AUX BOIS	Annette HILD
Commune de SAINT LEGER AUX BOIS	Michèle BOURBIER
Commune de TRACY LE MONT	Mme BARSKI
Commune de TROSLY BREUIL	Jean de CARPENTIER
Commune de VERBERIE	Dominique MICHEL
ONF COMPIEGNE	Jean-Bernard CARDON
ONEMA 60	Mr BOQUET
PICARDIE NATURE	Gérard POLLET
SIVOM de Verberie, Saint Vaast de Longmont	Pascal FLOURY
Syndicat d'assainissement de Bailly, Saint Léger aux Bois	Jérôme JAMINON
Syndicat d'eau de Tracy le Val	Catherine DECK
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Saintines et Saint Sauveur	Jean-Marc GOUGIS
	Michel LEBLANC
	Yves JOSSART
	Sébastien MAILLIER
	Micheline FUSEE
	Jean-Bernard CARDON
	Jean-Bernard CARDON
	Jean-Pierre DESMOULINS

Syndicat interdépartemental de débroussaillage
mécanique de Morienvil
SEPOAS
ROSO
Communauté de communes du Canton d'Attichy

Dominique MICHEL
Jean-claude Naudin
BOCQUILLON Jean-Claude
Jean-claude NAUDIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation et validation du diagnostic écologique de la Zone de Protection Spéciale et du Site d'Importance Communautaire
- Présentation et validation du diagnostic socio-économique en forêt publique et privée
- Présentation et validation des objectifs de conservation
- Proposition d'un calendrier pour la mise en place de groupes de travail
- Questions diverses

❖ **Introduction par M. VERZELEN :**

M Verzelen, Directeur départemental Adjoint de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise, représentant le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne, rappelle aux membres du comité de pilotage que le diagnostic écologique a été présenté lors de la réunion d'octobre 2008. Ce 2^{ème} comité de pilotage vise à poursuivre la démarche d'élaboration du document d'objectifs (Docob) des deux sites Natura 2000.

❖ **Présentation du diagnostic écologique (cf diaporama joint) :**

Une présentation du diagnostic écologique par Mr. Jaminon du bureau d'études de l'Office National des Forêts est réalisée.

La plus grande partie des informations a été présentée lors du premier comité de pilotage (2 octobre 2008). Des compléments ont été apportés depuis, notamment les cartographies des habitats naturels et habitats d'espèces et des données concernant les chiroptères.

A la suite à cette présentation, M. Jossart précise que le Chabot a été recensé dans des rus forestiers et que l'Ecrevisse à pattes blanches pourrait également être présente. M. Jaminon répond que ces données récentes peuvent être intégrées au Docob, en précisant que des inventaires complémentaires seront à engager dans le cadre de l'animation du Docob pour prendre en compte au fur et à mesure de l'évolution des connaissances ces nouveaux enjeux. La présence de l'Ecrevisse à pattes blanches n'est pas confirmée à ce jour. L'ONEMA a par ailleurs lancé une enquête sur la région pour préciser sa répartition. M Jaminon précise que des mollusques du genre Vertigo et d'intérêt communautaire sont à priori présents dans des mares de la forêt de Compiègne, hors périmètre du SIC. Ce groupe fait par ailleurs l'objet d'un plan d'actions mené par la DREAL Picardie.

Sur proposition de M. Verzelen, le diagnostic écologique est validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage. M Verzelen précise que si des remarques ultérieures sont émises, elles pourront être considérées.

❖ **Présentation des diagnostics socio-économiques (cf diaporama joint) :**

Une présentation du diagnostic socio-économique en forêt publique par Mlle Deck du bureau d'études de l'Office National des Forêts est réalisée.

Cette présentation appelle plusieurs remarques.

M. Gougis, Directeur de l'Agence régionale de Picardie de l'ONF, précise que lorsqu'il est fait mention de récolter l'équivalent de la production biologique en forêt domaniale, cela n'est possible que si les classes d'âges des peuplements forestiers sont équilibrées. Si la forêt est globalement jeune, la récolte est inférieure à l'accroissement biologique ; si elle est globalement âgée, la récolte est supérieure à l'accroissement biologique afin d'engager le renouvellement de la forêt et rééquilibrer les classes d'âges.

M. Bocquillon souligne que lors du dernier comité de massif de la forêt de Compiègne, contrairement à ce qui a été présenté dans le diagnostic socio-économique, il s'avèrerait que le cheptel de cerfs et biches serait en baisse, la population de chevreuils serait assez faible et constante et celle des sangliers cantonnée sur les lisières forestières.

M. Gougis répond que ce sont les derniers résultats de comptage qui ont été présentés lors du comité de massif. Mlle Deck indique que le diagnostic socio-écologique du Docob a été réalisé avant de connaître ces dernières tendances. M. Gougis rappelle que durant plusieurs années les populations de gibiers ont augmenté sur la forêt et qu'elles ont aujourd'hui tendance à se stabiliser, voire légèrement diminuer. Les indices de consommation du chêne en forêt de Compiègne restent importants et il convient donc de rester vigilant pour maintenir un bon équilibre forêt-gibier.

M. Verzelen souligne qu'à l'échelle du département de l'Oise, les populations de gibiers sont actuellement en augmentation.

M. Naudin demande que soit reformulé dans le Docob le paragraphe concernant la pression de l'urbanisation et des activités industrielles sur la forêt.

M. Jaminon répond que ce constat s'appuie sur un rapport de la DDAF de février 2008 concernant les défrichements réalisés de 1925 à 2007 sur le massif forestier de Compiègne dans les terrains privés et sur l'analyse de l'évolution de la contenance de la forêt domaniale réalisée par l'Office National des Forêts. Les conclusions montrent que la pression sur les écosystèmes naturels existe et qu'il convient donc de la signaler.

M. Naudin demande que soit reformulée la phrase du Docob présentant le projet de déviation de la RN31 comme une menace pour la forêt et s'étonne que la DREAL ait engagé une étude pour classer le massif en site classé. Il mentionne aussi que sa collectivité a voté une délibération où elle s'oppose à l'éventuel projet de classement du massif forestier de Compiègne en site classé.

Mlle Milano précise que la DREAL est associée au projet sur la RN31 et que l'étude d'incidence qui doit évaluer l'impact environnemental des différents tracés envisagés est en cours. Les différents enjeux environnementaux seront pris en compte. La déviation de la RN31 se situe dans une zone à très forts enjeux écologiques, sa création est susceptible d'induire un morcellement des milieux forestiers. Si le projet aboutit, des mesures compensatoires fortes devront être proposées afin de compenser les atteintes à la biodiversité..

M. Bince de la DREAL précise que le projet de classement en site classé du massif de Compiègne fait à ce jour uniquement l'objet d'une étude d'opportunité. Il n'y a pas de périmètre défini et la procédure de classement n'est pas lancée. Le diagnostic est en cours et les collectivités territoriales seront associées. M. Bince rappelle que pour protéger la forêt d'autres outils peuvent être utilisés, comme les SCOT par exemple.

Le maire de Choisy au Bac mentionne que le périmètre de la ZPS sur cette commune ne lui paraît pas judicieux car certaines habitations ainsi que plusieurs terrains forestiers inscrits dans le plan local d'urbanisme comme zone à urbaniser y sont inclus. Il demande si le périmètre peut être revu et certaines zones retirées du site Natura 2000.

M. Verzelen répond que Natura 2000 n'exclut pas la possibilité de construction d'habitations mais la demande de permis de construire devra être accompagnée d'une étude d'incidences.

Mlle Milano précise qu'il est prévu de revoir le périmètre des sites Natura 2000 afin de le caler sur des limites physiques bien visibles et si possible, sur le parcellaire cadastral. Le périmètre pourra être revu à la marge afin de le rendre cohérent, et des zones bâties pourront être retirées de la zone Natura 2000. Par contre, les zones à enjeu écologique dont le maintien est nécessaire pour la pérennité du site Natura 2000 seront conservées. Lors de la phase de désignation des sites Natura 2000, le périmètre a été défini à une grande échelle et il est désormais nécessaire de préciser les limites à une échelle plus précise.

M. Jaminon annonce que des groupes de travail seront formés en septembre afin d'ajuster les périmètres de la ZPS et du SIC. L'objectif est d'ajuster au mieux les périmètres sur des limites « naturelles ou parcellaires » comme les lisières forestières, des limites de parcelles cadastrales ou de chemins. Il pourra être envisagé d'inclure ou d'exclure certaines zones des périmètres, selon la présence d'habitats relevant des directives et selon le rôle fonctionnel joué par ces zones pour la conservation des habitats. Une proposition de périmètre ajusté sera transmise à chaque commune pour préparer cette ou ces réunions de travail.

Il est fait mention de problèmes récurrents de dépôts d'ordures, notamment aux étangs St Pierre.

M. Jaminon répond que les objectifs de conservation qui seront retenus dans ce Docob et que les moyens qui seront mis en œuvre devront aussi être mutualisés avec d'autres politiques. D'autres outils et moyens sont à mobiliser pour œuvrer globalement à la préservation du patrimoine naturel et culturel du massif. Pour information, il est précisé que ce site fera notamment l'objet d'une réflexion globale dans le cadre du projet de labellisation « Forêt Patrimoine ».

M. Foubert souligne que dans le diagnostic socio-économique certaines affirmations ne relèvent pas d'un diagnostic mais annoncent déjà les prémices de certains objectifs. Il faut revoir ces parties avant de pouvoir valider le diagnostic socio-économique.

M. Jaminon propose d'organiser un groupe de travail afin de procéder à une relecture commune du diagnostic socio-économique et de reformuler les points litigieux.

Plusieurs maires font état de leurs interrogations concernant les articulations entre Natura 2000 et la réglementation sur les constructions. Mme Badsy de la DDEA propose qu'une réunion d'information à destination des élus soit organisée sur ce sujet.

Il est demandé quelles seront les implications du Docob pour les exploitants agricoles.

M. Jaminon rappelle que Natura 2000 est basé sur une démarche contractuelle. Un exploitant agricole peut ne pas adhérer à la Charte Natura 2000 et ne pas signer de contrat. En ce qui concerne la conditionnalité des aides agricoles, il peut être procédé à une réduction des aides si un exploitant a reçu un procès verbal au titre de la destruction d'une espèce protégée / d'un habitat d'espèce protégée ou s'il a reçu un procès verbal pour réalisation de travaux non autorisés .

M. Baudouin de la Chambre d'Agriculture souligne que la majorité des exploitations agricoles se situe sur une zone de transition entre Laigue et Ourscamps, ce qui constitue un milieu difficile. Rares sont les agriculteurs aujourd'hui désireux d'exploiter ces parcelles. Il demande que les mesures liées au Docob ne soient pas trop contraignantes afin de ne pas décourager définitivement les exploitants agricoles.

M. Verzelen rappelle que la zone Natura 2000 peut au contraire constituer une réelle opportunité pour une exploitation agricole et valoriser le territoire.

M. Jaminon précise qu'il a rencontré le principal exploitant agricole situé sur la commune de Carlepont. Il lui a exposé les principaux enjeux écologiques et contrats possibles dans le cadre de Natura 2000. L'exploitant agricole a accueilli de façon positive ces informations, les contrats Natura 2000 (mesures agri-environnementales) lui permettraient, par exemple, de l'aider pour entretenir et conserver les haies. Des pratiques qu'ils mènent déjà sont par ailleurs des mesures finançables. Natura 2000 peut donc être effectivement une opportunité pour aider l'exploitant à maintenir son activité dans le contexte décrit précédemment.

Une question est posée sur la place des résineux en forêt domaniale d'Ourscamps.

M. Jaminon répond que les résineux sont très minoritaires en forêt et qu'ils ont sans doute été plantés dans les années 1960 avec l'aide du fond forestier national.

M. Gougis souligne que la politique actuelle de régénération des peuplements n'est plus l'enrésinement. Lors de chaque régénération de parcelle, une étude stationnelle est réalisée afin de déterminer quelle espèce est la plus adaptée. Ainsi, les anciennes parcelles d'épicéa sont souvent régénérées en feuillus autochtones. Cependant, les peuplements résineux peuvent être renouvelés s'ils sont en station favorable.

Le problème des décharges sauvages d'ordures en forêt d'Ourscamps est de nouveau soulevé. Il est par ailleurs demandé de mentionner dans le Docob les vestiges archéologiques de la première guerre mondiale et de la période médiévale.

Mr Simeau, maire de Montmacq, demande ce qu'il adviendra des parcelles forestières récemment exploitées près de Montmacq.

M. Gougis répond qu'elles seront régénérées, conformément à l'aménagement forestier.

Mme Daviaud présente le diagnostic socio-économique en forêt privée réalisé par le CRPF. Cette présentation n'appelle pas de question particulière.

Devant toutes les remarques concernant le diagnostic socio-économique, M. Verzelen propose qu'un groupe de travail soit organisé afin revoir et reformuler les points litigieux et que sa validation soit effectuée lors d'un prochain comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage acceptent cette proposition.

❖ **Présentation des objectifs de conservation :**

En raison du retard pris par la présentation du diagnostic socio-économique, la synthèse des objectifs de conservation est très rapidement exposée par Mlle Deck. Ces objectifs sont les fruits des conclusions obtenues lors des groupes de travail organisés en décembre et janvier.

M. Gougis souligne l'importance du site des Beaux Monts. Ce site sera traité de façon spécifique dans l'aménagement forestier mais il demande à ce que le Docob ne mentionne pas le terme de « série d'intérêt écologique ». Ce terme est en effet en évolution à l'ONF et il n'est pas forcément le plus adapté.

M. Gougis précise également que pour régénérer les peuplements de chênes aux Beaux Monts, il pourra être nécessaire d'agrandir les trouées se formant naturellement. Une surface minimale de 2 ha environ est requise car le chêne a besoin de lumière pour être régénéré, surtout si un engrillagement est nécessaire. M. Gougis indique qu'il faut prévoir de laisser possible la récolte de quelques arbres à la marge ou au sein des trouées afin de rendre possible les régénérations. Il émet la même demande dans le cas des jeunes peuplements, où des coupes d'éclaircies devront aussi être réalisées afin d'éduquer les peuplements forestiers.

Devant l'heure avancée, il est jugé préférable de repousser la présentation détaillée et la validation des objectifs de conservation au prochain Copil.

❖ **Proposition d'un calendrier de travail :**

M Jaminon présente ensuite le calendrier de travail et propose de constituer plusieurs groupes de travail. Les dates seront fixées ultérieurement et les invitations envoyées courant août 2009.

En septembre et octobre 2009 seront organisés plusieurs groupe de travail sur les problématiques suivantes :

- relecture et éventuelle reformulation du diagnostic socio-économique
- ajustement du périmètre de la ZPS
- ajustement du périmètre du SIC
- rédaction de la Charte Natura 2000
- choix des contrats Natura 2000

Une réunion d'information avec les élus et les collectivités sera organisée par la DDEA et la DREAL le 7 septembre 2009.

Le calendrier à suivre est le suivant (ces dates ont été levées après la séance du Copil)

- Suite aux trois premières réunions de travail, un Copil sera organisé le 27 octobre 2009 afin de valider le diagnostic socio-économique et les objectifs de conservation.
- Le 1^{er} décembre 2009 un dernier Copil sera organisé. Y seront présentés les résultats des groupes de travail sur la charte et les contrats Natura 2000. La validation finale du Docob sera proposée lors de ce Copil.